
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 15 février 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 0172

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 février 2017, en y retirant les articles 20.001, 30.001, 30.007, et 40.004, et en y ajoutant l'article 30.015.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 0173

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 février 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 0174

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 février 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 0175

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré, d'une durée de deux ans, entre la Ville et l'Association des restaurateurs de rue du Québec pour la gestion du calendrier de cuisine de rue, pour une somme approximative minimale de 132 221,25 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1165086010

CE17 0176

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le raccordement électrique de 250 bornes de recharge pour véhicules électriques dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour une somme maximale de 905 316,23 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'autoriser la directrice de la Direction des infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'acceptation des travaux à cet effet ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1177231007

CE17 0177

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 698 125 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 250 bornes de recharge pour véhicules électriques;
- 2 - d'accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 543 750 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1170414001

CE17 0178

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à 8D Technologies inc. pour la fourniture de pièces et de composantes électroniques dans le cadre du Plan d'optimisation du réseau BIXI pour une somme maximale de 154 335,54 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 31 janvier 2017;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1174368001

CE17 0179

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour la période du 1^{er} mars 2017 au 31 décembre 2017, pour la fourniture sur demande d'une expertise de pointe en recherche et développement informatique ;
- 2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'organisme à but non lucratif Centre de recherche informatique de Montréal inc. (CRIM) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 899 219,48 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 2 décembre 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1177438001

CE17 0180

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente avec Novem Distribution inc. pour l'approvisionnement de dispositifs de cadenassage concernant les activités au niveau d'aqueduc, pour une période de deux ans, soit du 3 avril 2017 au 31 mars 2019, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, soit un maximum de quatre ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 390 306,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15603 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1174346001

CE17 0181

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture sur demande de service de maintenance des génératrices fixes et mobiles, commutateurs de transfert automatique (ATS) et panneaux de synchronisation, pour les usines, les stations de pompage et les réservoirs de la Direction de l'eau potable;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Hewitt Equipement Limitée, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15374;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1164087002

CE17 0182

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 311 062,72 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie à divers endroits dans les arrondissements de Saint-Laurent, de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Ali Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 091 062,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332301 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1167231056

CE17 0183

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 908 533,54 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine et de Lasalle (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à La Compagnie Meloche inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 691 533,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332302 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1167231059

CE17 0184

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 477 690,39 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans le chemin de la Côte-de-Liesse, de la 52^e avenue à un point à l'est de la 43^e avenue, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 433 690,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 328001;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1167231063

CE17 0185

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 4 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats;
- 5 - d'autoriser une dépense de 15 426 659,80 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes du Centre Etienne-Desmarteau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 6 - d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 977 339,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5867;
- 7 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1160765001

CE17 0186

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 918 993,96 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 623 993,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332306 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1167231065

CE17 0187

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 8 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats;
- 9 - d'autoriser une dépense de 3 118 573,49 \$, taxes incluses, soit 87,25 % du coût total relié au contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Merritt, de la rue Sauvé à la rue Prieur dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 10 - d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 216 232,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 292501 ;
- 11 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1167231064

CE17 0188

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour des services professionnels relatifs au projet de réfection des serres Louis-Dupire et la construction d'un bâtiment de quarantaine fédérale au Jardin botanique;
- 2- d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Saint-Gelais Montminy et Associés architectes s.e.n.c. (STGM) (CE15 1901), majorant ainsi le montant total du contrat de 374 257,42 \$ à 391 503,67 \$, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1175991001

CE17 0189

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure six ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements ;
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, à l'exception de la firme SNC-Lavalin GEM Québec inc., seule firme ayant obtenu la note de passage pour le contrat # 6, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les contrats et les sommes maximales inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15511 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

| Firme | Somme maximale | Contrat |
|-----------------------------|-----------------------|----------------|
| Solmatech inc. | 3 174 402,26 \$ | 1 |
| Les Services EXP inc. | 3 179 173,73 \$ | 2 |
| GHD Consultants Itée | 3 476 614,05 \$ | 3 |
| Englobe Corp. | 3 569 398,88 \$ | 4 |
| Groupe ABS inc. | 3 312 832,16 \$ | 5 |
| SNC-Lavalin GEM Québec inc. | 3 452 124,37 \$ | 6 |

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1163855003

CE17 0190

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 712 943,44 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le support technique, le contrôle de qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et de conduites d'égout par chemisage;
- 3- d'accorder 2 contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15591;

| Firme | Somme maximale taxes incluses | Délai maximal | Contrat |
|--------------------|--------------------------------------|----------------------|--------------------------------|
| Tetra Tech QI inc. | 2 086 251,27 \$ | 36 mois | 1 (surveillance - eau potable) |
| Cima+ S.E.N.C. | 1 626 692,17 \$ | 36 mois | 2 (surveillance - égout) |

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1167231054

CE17 0191

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel GLT + inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en économie de la construction, pour les projets du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (Programme RAC), pour une somme maximale de 1 102 610,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 16-15532 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1165951001

CE17 0192

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de modification d'entente numéro 1 à l'accord de subvention intervenu entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada représentée par le ministre de Sécurité publique Canada (Centre national de prévention du crime (CNCP)) et la Ville de Montréal (CM15 1084) établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière supplémentaire de 19 930 \$ à la Ville de Montréal pour réaliser la mise en œuvre du projet du Réseau municipal pour la prévention de la criminalité (Réseau) « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité », avant le 31 mars 2017;
- 2 - d'autoriser la réception d'une aide financière totalisant la somme maximale de 19 930 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique Canada et autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre des actions en lien avec ce nouvel apport financier;

Adopté à l'unanimité.

20.019 1153381001

CE17 0193

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal, pour une période de 4 ans renouvelable automatiquement pour une période additionnelle de 5 ans;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer ledit projet d'entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1170335001

CE17 0194

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, de CDM de Montréal inc., pour une période de 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2017, des espaces aux 3^e et 4^e étages de l'immeuble sis au 80, rue Queen, et un espace situé au 4^e étage de l'immeuble sis au 87, rue Prince, d'une superficie d'environ 28 598 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 9 235 992,50 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 513 110,69 \$, taxes incluses, en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement 2017 du Service des technologies de l'information, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire d'un montant annuel de 1 026 221,39 \$, taxes incluses, de 2018 jusqu'en 2025 inclusivement et de 513 110,69 \$ en 2026;
- 5 - d'autoriser la dépense de 1 836 419,27 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à CDM de Montréal inc. ;
- 6 - d'autoriser la dépense de 1 271 508,53 \$, taxes incluses, en incidences ;
- 7 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1164069019

CE17 0195

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 789 500 \$ à 39 organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2017 :

| Volet 1 - Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$ | Montant du soutien | Équivalence en % du budget total |
|---|--------------------|----------------------------------|
| Alchimies, Créations et Cultures / 17 ^e Festival du Monde Arabe de Montréal | 30 000 \$ | 3% |
| Art Souterrain / 9 ^e Festival Art Souterrain | 30 000 \$ | 4% |
| Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec / 18 ^e Festival Elektra | 30 000 \$ | 3% |
| Bach Académie / Festival Bach de Montréal - 11 ^e édition | 12 500 \$ | 2% |
| Coup de coeur francophone – 31 ^e édition | 40 000 \$ | 3% |
| Créations Etc... / Festival Vue sur la relève - 22 ^e édition | 12 500 \$ | 2% |
| Festival de films Cinémania - 23 ^e édition | 15 000 \$ | 2% |
| Festival de musique de chambre de Montréal - 22 ^e édition | 30 000 \$ | 4% |
| Festival international de la littérature (FIL) – 22 ^e édition | 27 000 \$ | 4% |
| Festival international de musique Pop Montréal - 16 ^e édition | 45 000 \$ | 2% |
| Festival international du film pour enfants de Montréal / FIFEM - 20 ^e édition | 25 000 \$ | 4% |
| Festival ZooFest - 9 ^e édition | 15 000 \$ | 1% |
| Fondation Métropolis Bleu / 19 ^e Festival littéraire international Métropolis Bleu | 25 000 \$ | 4% |

| | | |
|--|-----------|----|
| Le MEG : Le Montréal Électronique Groove inc. / 19 ^e Festival MEG Montréal | 15 000 \$ | 3% |
| Mutek – 17 ^e édition | 50 000 \$ | 4% |
| Rencontres internationales du documentaire de Montréal - 20 ^e édition | 50 000 \$ | 4% |
| Société de musique contemporaine du Québec / Festival Montréal/Nouvelles Musiques – 8 ^e édition | 40 000 \$ | 5% |
| Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone / Présence autochtone – 27 ^e édition | 40 000 \$ | 3% |
| Vues d'Afrique / Festival international de cinéma Vues d'Afrique – 33 ^e édition | 25 000 \$ | 4% |
| Volet 2 - Festivals et événements artistiques, budget inférieur à 500 000 \$ | | |
| Casteliers / Les trois jours de Casteliers - 12 ^e édition | 15 000 \$ | 6% |
| Centre de production et d'exposition Eastern Bloc / Festival Son et Vue - 9 ^e édition | 4 000 \$ | 6% |
| Cinémathèque québécoise / Les Sommets du cinéma d'animation - 16 ^e édition | 5 000 \$ | 4% |
| Danse Imédia O.S.B.L. / 15 ^e Festival Quartiers Danses | 10 000 \$ | 2% |
| Diffusions gaies et lesbiennes du Québec / Image + Nation : 30 ^e Festival international cinéma LGBT Montréal | 12 500 \$ | 3% |
| Festival BD de Montréal - 6 ^e édition | 10 000 \$ | 5% |
| Festival de théâtre de rue de Lachine – 10 ^e édition | 10 000 \$ | 3% |
| Festival interculturel du conte de Montréal – 14 ^e édition | 12 500 \$ | 5% |
| Jamais Lu - Festival du Jamais Lu – 16 ^e édition | 15 000 \$ | 6% |
| LA SERRE arts vivants / OFFTA - 11 ^e édition | 9 000 \$ | 4% |
| Les Escales Improbables de Montréal - 14 ^e édition | 15 000 \$ | 7% |
| Les Filles Électriques / 6 ^e Festival Phénoména | 15 000 \$ | 8% |
| L'OFF Festival de jazz de Montréal - 18 ^e édition | 14 500 \$ | 9% |
| Maison de la poésie / 17 ^e Festival de la poésie | 12 500 \$ | 7% |
| Montréal Baroque inc. / 15 ^e Festival Montréal Baroque | 12 500 \$ | 6% |
| Petits Bonheurs diffusion culturelle / Petits Bonheurs, le rendez-vous culturels des tout-petits – 13 ^e édition | 15 000 \$ | 3% |
| Société des Arts Libres et Actuels / 16 ^e Festival Suoni Per Il Popolo | 15 000 \$ | 4% |
| Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise / La Grande Rencontre – 25 ^e édition | 8 000 \$ | 3% |
| Théâtre MainLine / 27 ^e Festival St-Ambroise Fringe Montréal | 15 000 \$ | 3% |
| Viva! Art Action Montréal | 7 000 \$ | 6% |

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1171197001

CE17 0196

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 220 000 \$ et un soutien en biens et services à la Commission sportive de Montréal inc. pour le projet des Jeux de Montréal 2017;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1161543007

CE17 0197

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 2 000 \$ à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en soutien à la Journée des approvisionneurs municipaux (JAM) de mai 2017, tenue dans le cadre des Assises annuelles de l'UMQ qui auront lieu à Montréal les 4 et 5 mai 2017;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer le projet de contrat de versement de ce soutien financier, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1174990001

CE17 0198

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ au Centre social et communautaire de la Petite Patrie, pour l'année 2017, en soutien à l'acquisition et à la mise aux normes de l'immeuble situé au 6839, rue Drolet, conditionnellement à l'acquisition dudit immeuble;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget 2017 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS);
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1163570007

CE17 0199

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 657 365 \$, taxes incluses, afin de permettre l'achat des équipements mentionnés à l'annexe B du contrat d'approvisionnement initial (CM16 1171);
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant le contrat d'approvisionnement intervenu entre la Ville et PBSC Solutions urbaines inc. (CM16 1171), majorant ainsi le montant du contrat de 2 806 296 \$ à 4 463 661 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1174368003

CE17 0200

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à signer avec l'organisme à but non lucratif L'Habitation 22 (OBNL 22) un acte d'échange et une convention d'indivision et la vente de nouveaux lots à être créés à l'OBNL L'Habitation 21 et à l'entrepreneur sélectionné, et autoriser le partage avec l'OBNL 22 pour sa fraction;
- 2 - d'approuver la sélection de l'entrepreneur « TEQ Sidcan » afin de réaliser un projet immobilier à usage mixte totalisant 313 unités d'habitation sociales et abordables;
- 3 - d'autoriser la signature d'une Entente relative à un projet abordable accrédité Accès Condos entre la SHDM et « TEQ Sidcan » et la revente de toute unité d'habitation ou de stationnement acquise, le cas échéant, à la fin de l'Entente.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1176107001

CE17 0201

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la modification du montant octroyé au projet de legs de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant, portant de 615 000 \$ à 1 000 000 \$ la contribution totale pour ce projet.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1177102001

CE17 0202

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger l'application des déclarations de compétence suivantes, pour une période de 2 ans, à compter de la date d'échéance de la période d'application initiale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* :

- 1- quant à l'occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public, à l'exception des autorisations permettant la vente d'aliments sur le domaine public à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations ou lors de promotions commerciales (CM15 0186). Date initiale d'échéance : 23 février 2017; Nouvelle date d'échéance : 23 février 2019;
- 2- à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale (CM15 1002). Date initiale d'échéance : 17 août 2017; Nouvelle date d'échéance : 17 août 2019;
- 3- relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des deux programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial (CM15 1247). Date initiale d'échéance : 26 octobre 2017; Nouvelle date d'échéance : 26 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1173570001

CE17 0203

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense de 266,53 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 19 au 20 janvier 2017, à Ottawa, dans le cadre du Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1170843001

CE17 0204

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la nomination du docteur Jean Lévesque au comité médical de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (A.B.R.P.P.V.M.).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1164346006

CE17 0205

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville et le Groupe Archambault inc. prévoyant le remboursement d'une somme de 140 395,60 \$, plus des intérêts calculés au taux de 5 %, à compter du 17 mai 2016, en raison de cotisations de société de développement commercial perçues en trop.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1164309001

CE17 0206

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter une demande reconventionnelle contre la compagnie Groupe Dubé & associés inc. afin d'obtenir le paiement de pénalités contractuelles estimé à 600 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1170570001

CE17 0207

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de Plan d'action en patrimoine 2017-2022;
- 2- de confier à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports le mandat de tenir une consultation publique portant sur les orientations contenues au projet de plan d'action.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1173643001

CE17 0208

Considérant que le 10 février 2017, le trésorier et directeur du Service des finances a accepté, par sa décision déléguée no DA171629001, un financement pour un emprunt d'un montant de 250 000 000 \$ CA;

Il est

RÉSOLU :

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 250 000 000 \$ CA;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville, de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ, c. C-11.4, et RLRQ, c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale inc. datée du 9 février 2017 et annexée au dossier décisionnel comme pièce «B»;
4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée au dossier décisionnel comme pièce «B», un montant d'obligations d'une valeur nominale de 250 000 000 \$ CA échéant le 1er septembre 2027;
5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «C»;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «D»;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, le certificat global joint au dossier décisionnel comme pièce «D»;
8. de décréter que cette obligation globale soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
9. d'autoriser la Financière Banque Nationale inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission;
10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;

11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale;
13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou M. Mehdi Alani du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être posés par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint de la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter au document dont le projet apparaît à la pièce « B » précitée, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1171629002

CE17 0209

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1163430024

CE17 0210

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de mandater la Commission sur les transports et les travaux publics afin d'effectuer un état de la situation de la problématique concernant la cohabitation entre les usagers vulnérables et les véhicules lourds en milieu urbain et de recommander des pistes de solutions afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route dans l'optique de la « Vision Zéro » en matière de sécurité routière.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1170211001

CE17 0211

Vu la résolution CA17 26 0025 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 16 janvier 2017;

Il est

RÉSOLU :

1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier l'affectation du sol sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec et bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon et William-Tremblay et Molson, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

2 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier l'affectation du sol sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec et bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon et William-Tremblay et Molson et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1162913020

CE17 0212

Vu la résolution CA17 26 0026 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 16 janvier 2017;

Il est

RÉSOLU :

1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction de bâtiments mixtes d'une hauteur maximale de 6 étages et de 20 m sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 2- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction de bâtiments mixtes d'une hauteur maximale de 6 étages et de 20 m sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson » et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1160963074

CE17 0213

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 3 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1165086012

CE17 0214

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations qui seront réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1177102003

CE17 0215

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-058) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1177526001

CE17 0216

Vu la résolution CA16 090296 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 11 octobre 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier les paramètres de densité applicables au secteur 01-T2, et ce, pour permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur un emplacement situé près de l'intersection sud-ouest de la rue Sauvé Ouest et du boulevard de l'Acadie, sur le lot 1485959 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1154039019

CE17 0217

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de monsieur Luc Denis à titre de directeur à la Direction des sports et de l'activité physique dans la classe salariale FM10 (111 766 \$ - 139 713 \$ - 167 659 \$), pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1176120001

CE17 0218

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer M. André Poisson, à titre de directeur général du Bureau du taxi de Montréal, dans la classe salariale FM10, pour une période indéterminée, rétroactivement au 1^{er} février 2017.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1170177001

CE17 0219

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le programme d'activités 2017 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Politique de développement culturel 2017-2022;
- Plan d'action en patrimoine;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);
- Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372 et CM15 1290);
- Optimiser le potentiel de développement économique et d'innovation des institutions d'enseignement supérieur à Montréal;
- Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Politique sur le développement social;
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268);

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Évaluer la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square » (CM16 0997);

Commission sur l'examen des contrats

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082;

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016;
- Programme triennal d'immobilisations 2018-2020;
- Prévisions budgétaires 2018 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission sur l'inspecteur général

- Étudier la pertinence et la possibilité d'une modification de la *Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal* dans le but d'élargir son mandat afin d'inclure les processus de changement de zonage et les situations de conflit d'intérêts d'élus, d'employés et d'anciens employés de la Ville (CM16 1192);

Commission de la présidence du conseil

- Clarifier les responsabilités relatives à la sécurité des occupants de l'hôtel de ville et des visiteurs et modification de la résolution CM02 0246 à cette fin (CM14 0934);
- Rapports annuels de l'Office de consultation publique de Montréal, de l'Ombudsman et des trois conseils (Interculturel, Jeunesse et des Montréalaises);

Commission sur le transport et les travaux publics

- Identifier les enjeux et défis de l'arrivée éventuelle de la voiture autonome à Montréal (CM16 0628);
- Motion pour une « Vision Zéro » dans les opérations de déneigement (CM17 0091);
- La place du camion dans la Ville.

de plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1173430001

CE17 0220

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le programme d'activités 2017 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Politique de développement culturel 2017-2022;
- Plan d'action en patrimoine;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);
- Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372 et CM15 1290);
- Optimiser le potentiel de développement économique et d'innovation des institutions d'enseignement supérieur à Montréal;
- Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Politique sur le développement social;
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268);

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Évaluer la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square » (CM16 0997);

Commission sur l'examen des contrats

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082;

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016;
- Programme triennal d'immobilisations 2018-2020;
- Prévisions budgétaires 2018 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission sur l'inspecteur général

- Étudier la pertinence et la possibilité d'une modification de la *Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal* dans le but d'élargir son mandat afin d'inclure les processus de changement de zonage et les situations de conflit d'intérêts d'élus, d'employés et d'anciens employés de la Ville (CM16 1192);

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

- La redynamisation des zones industrielles en mutation à Montréal;

Commission de la sécurité publique

- Rapport des activités du Service de sécurité incendie de Montréal;
- Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal;
- Profilage social et racial;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Identifier les enjeux et défis de l'arrivée éventuelle de la voiture autonome à Montréal (CM16 0628);
- Motion pour une « Vision Zéro » dans les opérations de déneigement (CM17 0091);
- La place du camion dans la Ville.

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1173430002

Levée de la séance à 9 h 45

70.001

Les résolutions CE17 0172 à CE17 0220 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville